

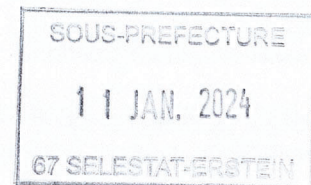
Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 19 décembre 2023
(Espace les Tisserands – Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 28

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 24
⇒ Procurations : 10

MOBILITES



Objet : 2023 – VI -4 Edition 2024 du Défi « J'y vais »

Rapport n° 6 présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

RÉSUMÉ

Le PETR Sélestat Alsace Centrale est moteur depuis 2017 dans la mise en place, l'organisation et l'animation du défi sur l'écomobilité « au boulot j'y vais à vélo » puis défi « J'y vais ».

Le défi « J'y vais ! » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer l'empreinte carbone des déplacements et améliorer la qualité de l'air.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'édition 2024 du défi « J'y vais », sur son territoire et sur celui de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation, événements.

Historique

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le Défi « Au boulot j'y vais à vélo » a connu une participation grandissante au fil des années. Aux territoires alsaciens volontaires se sont ajoutés des territoires vosgiens et mosellans.

A partir de 2017, certains territoires ont proposé une déclinaison pour tous les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme avec un défi élargi « Au boulot j'y vais autrement ». Les établissements scolaires ont aussi été concernés, de l'école au lycée.

Jusqu'en 2019, l'un des territoires partenaires assurait le portage de l'opération annuelle avec une coordination collégiale et des animations spécifiques. Les collectivités participantes ont souhaité mutualiser l'organisation, les outils et les services écomobilité du défi. L'ADEME a souhaité en parallèle que le défi soit étendu à l'échelle du Grand Est et qu'il garde son esprit initial de fédérateur d'initiatives locales.

Après avoir été animé par l'association Vélo et Mobilités Grand Est (VMAGE), c'est l'association Initiatives Durables, basé à Schiltigheim, qui va coordonner, animer et organiser le défi et ses déclinaisons à compter de cette année. L'ADEME s'est engagée à accompagner financièrement l'association sur trois ans. A l'issue de cette période, les territoires prendront en charge le financement de cette opération. Ce projet s'inscrit dans les démarches liées aux

actions des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ou autres dispositifs volontaires ou réglementaires que les territoires, selon leurs échelles respectives, mettent en œuvre.

Bilan 2023

Le nombre de structures du Grand Est ayant participé au défi a connu une légère baisse en passant de 726 en 2022 à 638 établissements en 2023 (323 en 2021). Au total, le défi a rassemblé 6 831 participants. Ce sont à nouveau plus d'1 million de kilomètres qui ont été parcourus en modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, ayant permis d'éviter 168 772 kg de CO2 sur les trajets du quotidien, domicile-travail domicile-école/collège/lycée.

A l'échelle du PETR, ce sont 10 écoles (16 en 2022), 3 collèges (4 en 2022), 3 lycées (2 en 2022) qui ont participé. Le nombre de structures, entreprises, administrations, associations sur le territoire s'est stabilisé avec 21 participations. Plusieurs structures s'étant inscrites pour la première fois cette année ont obtenu de beaux classements parmi tous les participants du Grand Est.

Proposition de participation au défi 2024

Il est proposé que le PETR Sélestat Alsace Centrale soit, comme il l'a été depuis plusieurs années, l'une des structures de mise en œuvre du défi « J'y vais » prévu du 13 au 31 mai 2024:

- Qu'il conclue pour 2024, comme les autres territoires partenaires, une convention de partenariat avec l'association Initiatives Durables
- qu'il verse à cette association une contribution de 2 000 euros comme participation aux frais mutualisés d'organisation du défi.
- qu'il mette en place sur le territoire les déclinaisons du défi « J'y vais » : « Au boulot, j'y vais autrement ! », « A l'école, j'y vais autrement », « Au collège, j'y vais autrement », « Au lycée, j'y vais autrement ».

Comme en 2021, 2022 et 2023, le défi sera porté sur le territoire du PETR ainsi que sur la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de mobilité et de développement durable.

Vu la délibération du 21 septembre approuvant le projet de territoire.

Considérant l'objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 4 décembre 2023

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER la participation du PETR à l'édition 2024 du Défi « J'y vais ! ».

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec Initiatives Durables.

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de 2 000€ au budget primitif 2024

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne pouvoir à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de communes de Sélestat			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	ABSENT	SOHLER Olivier	POUR

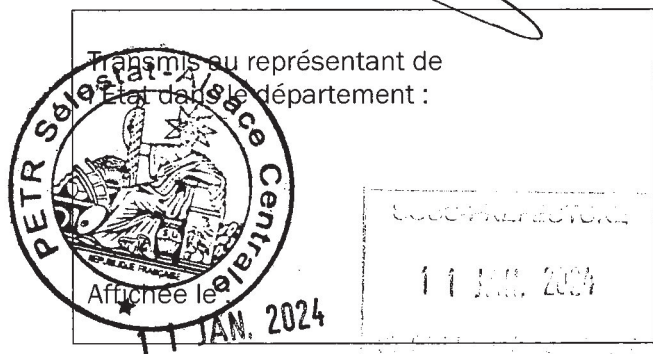
DELSART Patrick	ABSENT	ADONETH Luc	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENTE		POUR
DIGEL Denis	ABSENT		/
DUSSOURD Yves	PRESENTE		POUR
ENGEL Robert	PRESENTE		POUR
HIRTZ Sylvie	ABSENTE	ANDREA Charles	POUR
HORNBECK Nadège	PRESENTE		POUR
MUHR Virginie	PRESENTE		POUR
RISCH Claude	ABSENT	ENGEL Robert	POUR
SCHALLER Claude	PRESENTE		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRESENTE		POUR
SCHEUER Tania	ABSENTE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	ABSENT		/
SOHLER Olivier	PRESENTE		POUR
WIRA Michel	ABSENT		/
WOTLING Philippe	PRESENTE		POUR
Suppléants			
CLAVER Michèle	ABSENTE		/
GAUDIN Bertrand	ABSENT		/
HOLZMANN Yves	ABSENT		/
MORIS Olivier	ABSENT		/
OBERLE Fabienne	ABSENTE		/
RENAUDET Michel	ABSENT		/
Communauté de communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	ABSENT		/
ESCHRICH Emmanuel	PRESENTE		POUR
JANUS Serge	PRESENTE		POUR
MEYER Alain	PRESENTE		POUR
PIELA Jean-Pierre	ABSENT		/
PFANN Lionel	PRESENTE		POUR
SCHMITT Bernard	ABSENT		/
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRESENTE		POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	ABSENT		/
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE		/
DEBAUCHEZ Gérard	ABSENT		/
HAESSLER Christian	ABSENT		/
HOULNE Monique	ABSENTE		/
KRAUTH Alexandre	ABSENT		/
MANGEOLLE Abel	PRESENTE		POUR
MULLER André	ABSENT		/
WITZ Jean-Marc	ABSENT		/
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRESENTE		POUR
FOISSIER Sébastien	ABSENT		/
GREIGERT Catherine	PRESENTE		POUR
JEHL Alex	ABSENT		/
KEMPF Denise	ABSENTE	KLIPFEL Martin	POUR
KLIPFEL Martin	PRESENTE		POUR
KLOTZ Mathieu	ABSENT	BARBIER Patrick	POUR
KNOBLOCH Christophe	ABSENT		/
LAUFFENBURGER Mathieu	ABSENT		/
MEMHELD Christian	ABSENT	BUTSCHA Michel	POUR
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	ABSENT	GREIGERT Catherine	POUR
SCHWEIN Noël	ABSENT		/
SCHWOERER Sébastien	ABSENT		/
VOEGELI Jean-Michel	PRESENTE		POUR
VOGEL Camille	PRESENTE		POUR

Suppléants			
BERGER Mickaël	ABSENT		/
BLATZ François	ABSENT		/
GRISS Vincent	ABSENT		/
ROHMER Clément	ABSENT		/
NEEFF Anne Marie	ABSENTE		/
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE		/
Communauté de communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRESENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT		POUR
FREYBURGER Eric	ABSENT		/
GOETTELMANN Thomas	PRESENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRESENTE		POUR
ORSATI Régine	PRESENTE		POUR
PETIT Denis	ABSENT	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	ABSENTE		/
Suppléants			
FORCHARD Christiane	ABSENT		/
RUSTENHOLZ Thomas	ABSENT		/
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			38

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 27 décembre 2023

Le secrétaire de Séance
Philippe DESANTOQUENTIN

Le Président,
Patrick BARBIER
p.d. la Directrice Générale Adjointe des Services,
Josiane MARTIN-DOLL

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège du PETR, 1 Rue Louis Lang, 67600 Sélestat, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.